

Tribunal de L'Oberfeldkommandantur

St.L.II -298 /43.

Liège, le 26-11-1943.

A Monsieur le Bourgmestre
de et à HERVE.

Le sujet Belge HOLLER, André employé à Herve, rue Haute 62, né le 12-10-1921, à Houffalize, a été condamné à mort par jugement du Conseil de Guerre de L'Oberfeldkommandantur de Liège, en date du 9-11-1943.

Le jugement a été exécuté le 26-11-1943 à la Citadelle de Liège, par les armes, pour détention illégale d'armes et de munitions.

Cette information est faite pour le registre de population. Prévenir de façon convenante, les parents de l'exécuté.

Les objets de l'exécuté peuvent être enlevés par le Bourgmestre ou son délégué, contre reçu, à la Citadelle à Liège, K.W.G..

Le lieu et la situation de la tombe de l'exécuté peuvent être connus après la guerre en s'adressant au Ministère de l'Intérieur Belge. Toute demande introduite avant cette période reste inutile.

Lettre de faire-part, annonce dans les journaux, périodiques et tous autres écrits ainsi que toutes annonces officielles ou officieuses ou manifestations sur l'exécuté sont interdits.

P.O.

Signature illisible.

L'Auditeur Militaire.

Le présent jugement qui était rédigé en langue Allemande a été traduit en langue Française, par le Maréchal des logis chef de gendarmerie Belge K I R C H, de la brigade de HERVE.

Le jugement en langue Allemande m'a été notifié par le Commissaire de Police de Herve, le nommé LEWILLION, condamné à 15 Ans d'internement actuellement en prison. Ainsi que par le garde champêtre Servais ENGLEBERT de Herve.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

HERVE, le 16-11-43
le Bourgmestre,



Copie copie conforme,

J. Bolley